

devant le Tribunal d'Instance, 67 rue Servient à Lyon 3ème 'métro Guichard)

communiqué du Collectif du Collège Sans Frontières Maurice Scève :

« Le vendredi 28 juin dernier, la Métropole avait assigné les habitant.e.s et soutiens de l'ex collège Maurice Scève en justice pour une expulsion en urgence et sans délai. Le procès avait été reporté et aura lieu ce mercredi 24 juillet. Visiblement pour satisfaire les intérêts économiques de Vinci Immobilier qui rachète le site, la Métropole veut remettre à la rue des centaines de migrant.e.s : des mineurs isolés, des jeunes majeurs, et des familles avec enfants en bas-âge ! Rassemblement de soutien ce mercredi 24 juillet à 9h devant le Tribunal d'Instance de Lyon - 67 rue Servient.

En septembre 2018, nous, soutiens, citoyen.ne.s, militant.e.s associatifs et jeunes exilés, face à l'incapacité des pouvoirs publics de répondre aux besoins d'un groupe de mineurs isolés étrangers relevant des services de protection de l'enfance, nous avons décidé de réquisitionner les locaux, vides depuis 5 ans, de l'ancien Collège Maurice Scève appartenant à la Métropole de Lyon. Suite à la plainte déposée par cette dernière, le juge du tribunal administratif refusa l'expulsion d'urgence (audience du 15 octobre 2018). Depuis cette date, ce sont plus de 250 jeunes qui ont trouvé dans ce lieu une protection précaire. Parmi eux au moins un tiers sont des mineurs, certains ayant moins de quinze ans. La Métropole assigne aujourd'hui les habitant.e.s et les soutiens en justice, dans une procédure en référé. La Métropole qui n'a cessé de nous dire qu'elle ne savait pas travailler dans l'urgence pour l'hébergement, la prise en charge, la scolarisation... des mineur.e.s isolé.e.s, n'hésite pas à utiliser les procédures d'urgence quand il s'agit de remettre à la rue 250 à 300 exilé.e.s. La Métropole continue à user du double langage. D'une main, elle mandate des associations (Foyer Notre-Dame des Sans Abris et ALPIL) pour intervenir sur l'ex-collège, travailler avec les habitant.e.s et les soutiens et aménager le lieu (très sommairement). Et engage pour cela des fonds publics (400 000 euros) votés le 13 mai 2019 au Conseil de la Métropole. De l'autre main, elle poursuit en justice, dans une procédure d'expulsion d'urgence, les habitant.e.s et les soutiens !!!

Nous refusons l'expulsion de ces exilé.e.s, sans relogement et solutions dignes pour tous les habitant.e.s du Collège. Au lieu d'assigner les occupants du Collège en Référé pour les menacer d'expulsion immédiate, pourquoi ne pas transformer ce squat en un lieu d'hébergement temporaire, avec une convention d'occupation, comme cela se pratique déjà dans d'autres départements ? C'était une des demandes exprimées dans la lettre ouverte envoyée le 8 avril 2019 par le Collectif Maurice Scève à la Métropole et à la Préfecture... lettre ouverte qui n'a jamais reçu de réponse jusqu'à maintenant !

Nous appelons à un rassemblement solidaire mercredi 24 juillet, à 9h devant le Palais de Justice (67 rue Servient, Lyon 3e). Métropole et Préfecture hors la Loi Non à l'expulsion : il n'y a aucune urgence ! Contre toutes les expulsions ! Le Collège c'est Notre Maison L'humain d'abord, pas l'immobilier d'affaires ! Pas d'expulsion sans relogement et solutions dignes pour TOU.TE.S les habitant.e.s du Collège (MNA, jeunes majeurs vulnérables, demandeurs d'asile,

« dublinés », femmes et enfants...) »
contact : lecollege@riseup.net